

La représentation
ouvrière à Québec

(page 4)

La C.T.C.C. bat la
marche

(page 4)

Le cas de Montmorency

(page 5)

News Digest

(page 8)



VOL. XXVIII — No 14

Montréal, 4 avril 1952

AUX PROCHAINES ELECTIONS

NOUS APPUIERONS NOS AMIS ET COMBATTRONS NOS ADVERSAIRES

Un capitaliste: M. C. D. Howe

La C.T.C.C. présentait vendredi dernier son mémoire annuel au Cabinet fédéral. Par malheur, le premier ministre, M. Saint-Laurent, se trouvait absent. Il assistait, quelque part en Beauce, aux funérailles d'un parent.

Ce fut donc M. C. D. Howe qui nous reçut.

Nous savions depuis longtemps que M. C. D. Howe n'est pas précisément un syndicaliste convaincu. Nous savions même qu'il ne manque jamais une occasion d'exprimer son agacement devant les forces montantes de la classe ouvrière. M. Howe est un grand patron (des gens au fait affirment que son salaire de ministre ne suffit pas à payer son impôt sur le revenu) et quand il se présente un problème, c'est toujours les ouvriers que M. Howe trouve coupables. Ça ne rate jamais.

Aujourd'hui, il affirme que "le coût de la vie est maintenant stabilisé mais que les syndicats peuvent tout gêner". Pourtant, vous n'avez jamais entendu M. Howe blâmer les spéculateurs quand les prix partent en spirale avec la guerre

Gérard PELLETIER

(suite à la page 2)

ET COMBATTRONS NOS ADVERSAIRES

Depuis quelques mois, les politiciens et les journalistes s'appliquaient à recueillir et à lancer des nouvelles sur le rôle que la C.T.C.C. allait jouer dans l'élection provinciale qui s'annonce. La formation d'un Comité d'action politique avait fait dresser l'oreille.

Certains disaient que le mouvement allait lancer un "parti du travail", d'autres prédisaient que la C.T.C.C. aurait ses "candidats officiels". Aujourd'hui, le temps des rumeurs est passé. Le Bureau confédéral, réuni à Montréal la semaine dernière, a tiré la question au clair. L'attitude de la C.T.C.C. est simple et se résume à notre titre: elle appuiera ses amis et dénoncera les adversaires du syndicalisme qui solliciteront le vote des électeurs.

Une résolution du Bureau Confédéral

Résolution

Voici le détail de la résolution, adoptée par le bureau:

A — La C.T.C.C., comme telle, n'appuiera aucun candidat ni aucun parti politique;

B — Les officiers et membres du Bureau confédéral, à l'exception du président général et du secrétaire général, qui à cause de leurs fonctions engagent plus directement la C.T.C.C., seront libres d'exercer tous les droits que leur confère leur titre de citoyen.

"Le Travail"

C — Le Comité d'action politique pourra se servir du journal "Le Travail" ou de tout autre moyen publicitaire à sa disposition pour indiquer aux électeurs, les candidats qui pourraient être particulièrement hostiles aux travailleurs et au syndicalisme ouvrier.

D — Le Comité d'action politique préparera des causeries radiophoniques et des articles afin de faire connaître le point de vue de la C.T.C.C. sur les programmes proposés par les partis politiques et sur la législation existante.

E — Le journal "Le Travail"

pourra reproduire la photographie des candidats en lice en donnant des notes biographiques susceptibles de guider les électeurs et de les éclairer sur la valeur des candidats et les intérêts auxquels ces derniers peuvent être liés.

Education

F — Le Comité politique publiera des informations sur la répartition des comités pour démontrer que certaines régions et particulièrement les centres urbains sont sous-représentés à l'Assemblée législative. Par exemple, un comté de Montréal compte 68,000 électeurs à comparer aux 6,000 électeurs que nous trouvons dans un comté rural.

H — Le Comité d'action politique entreprendra une campagne d'éducation auprès des travailleurs afin de les inciter à se prévaloir de leur droit de vote. A cette fin, il pourra coopérer avec les autres centrales syndicales.

I — Un fonds spécial sera créé pour permettre au Comité d'action politique de remplir efficacement son rôle. Seuls les syndicats et les syndiqués pourront souscrire à ce fonds spécial.

EN ROUTE POUR LOUISEVILLE



Le premier camion de vivres pour Louiseville, au moment du départ de Montréal, en face de l'édifice des Syndicats. On remarque, à droite de la photo, MM. Jean Marchand, secrétaire général de la C.T.C.C., Roméo Ethier, trésorier, Gaston Ledoux, président de la Fédération du Textile et Horace Laverdure, président du Conseil central de Montréal.

UN APPEL A TOUS LES CENTRES

Il faut des camions de vivres pour les grévistes de Louiseville

Le camion de vivres qui a quitté Montréal samedi dernier en direction de Louiseville n'est que le premier d'une longue caravane. La C.T.C.C. fait en effet un appel spécial à tous les Conseils centraux du mouvement pour que chacun organise un camion semblable et le dirige sur Louiseville.

Celui qui est parti samedi portait l'inscription suivante: "Courage, les gars, la C.T.C.C. est avec vous autres". Il faut prouver le plus rapidement possible que ce slogan est vrai. Il faut que les grévistes sentent tout de suite que la solidarité ouvrière est une force.

NOTRE OBJECTIF: un camion par centre

N. B. — Pour tous renseignements sur les besoins des grévistes et ce qui doit être inclus dans la charge du camion, communiquez avec Gaston Ledoux, 65 Ste-Thérèse, Granby.

REVUE de PRESSE

UN GRAVE PROBLEME, RESOLU DE FAÇON "GENIALE"

En diverses régions du pays, les instituteurs réclament de meilleurs salaires et se montrent prêts à faire la grève pour obtenir justice. Ils se heurtent un peu partout à la résistance obstinée des Commissions scolaires, beaucoup plus préoccupées, semble-t-il, par le niveau de la taxation que par la valeur et les progrès de l'enseignement. Aux yeux des rédacteurs de "The Letter Review", une feuille assez réactionnaire publiée à Fort Erié, en Ontario, pour l'éducation des journalistes et l'"information" des chefs d'entreprise,

"... ce problème est grave. Selon toutes probabilités, les instituteurs sont entrés un peu tard dans la course aux salaires élevés; ils se sont laissés devancer par les maçons et les ouvriers d'aciéries. Il reste toutefois qu'on n'a pas encore trouvé la formule permettant aux autorités publiques de décider quels salaires donner à leurs employés... On ne peut, d'aucune façon, laisser les Commissions scolaires libres d'imposer des taxes illimitées. D'autre part, il leur est impossible d'expliquer à leurs employés que le public n'est disposé à payer qu'un montant limité pour l'éducation..."

En cinq secs, "The Letter Review" résoud le problème de la façon "géniale" que voici:

"Aux instituteurs qui croient que leur traitement est trop bas, on suggère de se grouper, d'ouvrir des écoles privées grâce auxquelles ils pourraient déterminer par eux-mêmes ce que les parents sont prêts à payer pour l'éducation de leurs enfants".

La belle affaire! Et que dire de la responsabilité publique en matière d'éducation? Croit-on vraiment résoudre un problème de cette envergure en l'arrachant des mains de ceux à qui il incombe? Ne serait-il pas préférable de mieux choisir les représentants publics au sein des Commissions scolaires et surtout, de tâcher d'éduquer le public afin qu'il puisse assumer ses responsabilités en matière d'éducation?

L'ASSURANCE-SANTÉ RETARDEE INDEFINIMENT

Malgré les réclamations répétées de certains groupes d'opposition, le projet national d'assurance-santé semble remis encore une fois aux calendes grecques. Tout récemment encore, Ottawa opposait son veto à la proposition. En date du 28 mars le grand journal libéral de l'Ouest, le "Winnipeg Free Press" approuve la décision du gouvernement fédéral dans un long éditorial où les arguments sérieux, la réaction et le parti-pris s'entremêlent savamment. Lisons plutôt ces extraits:

"La décision du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'assurance-santé se justifie en ce moment par la position économique de la nation et par l'état du budget fédéral. Selon toutes apparences, les dépenses prévues pendant le prochain exercice financier absorberont tous les revenus recueillis au taux actuel de la taxation... Il s'ensuit, par conséquent, que le projet d'assurance-santé ne pourrait être financé à même les revenus actuels du gouvernement; forcément, il devrait l'être grâce à de nouvelles taxes levées par l'Etat fédéral, la province ou la municipalité, ou par les trois ensemble..."

Les dimensions d'un tel projet sont formidables... Ceux qui ont étudié le problème à fond affirment que l'administration d'un programme complet d'assurance-santé coûterait annuellement environ \$420 millions, ou \$30. par tête de population. C'est l'équivalent du budget fédéral d'avant-guerre..."

Il faut convenir que le coût en sera relativement élevé et que le moment paraît peu propice à une telle dépense. Mais si l'on se "mettait en frais" de rogner sur le coût énorme de la défense et de l'administration civile, on pourrait vraisemblablement aboutir à des économies substantielles. Et puis, quand il fut question d'instaurer les pensions de vieillesse et les allocations familiales, les adversaires de ces projets aujourd'hui réalisés employèrent à peu près les mêmes arguments. Si on les avait écoutés, serions-nous bien avancés?

Un capitaliste: M. Howe

(suite de la page 1)

de Corée. Non. Pour ceux-là, M. Howe n'a que deux attitudes: le silence sur leurs bêtises et les compliments pour le reste.

* * *

Nous savions donc que M. Howe est un capitaliste. Il nous en a donné toutefois, à la rencontre de vendredi dernier, une démonstration flagrante en nous proposant ses solutions à deux problèmes majeurs.

Notre mémoire parlait en effet du coût de la vie et du chômage.

"Le coût de la vie? a dit M. Howe. Mais c'est vous-mêmes qui l'avez provoqué en achetant trop. Maintenant que ça va moins bien, vous vous serrez la ceinture et le coût de la vie descend. La solution est là: libre jeu de l'offre et de la demande".

On ne disait pas mieux au début du siècle dernier. Le capitaliste Howe est donc en retard de plus de cent ans.

"Le chômage? dit-il encore. Mais c'est très simple: l'industrie de guerre va le supprimer. Il fallait outiller. Mais maintenant que les machines sont en place, tout va bien aller de nouveau".

En somme, c'est la seconde réponse capitaliste: pour éviter des crises, faisons des guerres ou du moins du matériel de guerre.

* * *

Bref, M. Howe nous a donné le spectacle d'un politicien démodé, attardé, arriéré. Pour une fois que nous rencontrons le Cabinet fédéral, l'impression aurait pu être meilleure.

M. Saint-Laurent pourrait-il, s'il doit de nouveau s'absenter l'an prochain, trouver un autre remplaçant?

Gérard PELLETIER

MONTREAL

Industrie de la boîte de carton

Les négociations sont commencées entre l'Union des Travailleurs du Carton et Papier façonnés et la compagnie Standard Paper Box (section du carton gaufré).

Les principales demandes de l'union se lisent comme suit: a) une augmentation de 25 cents l'heure et 5 autres cents supplémentaires pour les travailleurs de l'équipe de 4 heures à minuit et 10 cents supplémentaires pour les travailleurs de l'équipe de minuit à 8 heures a.m.; b) un boni de vie chère de 40 cents du point par semaine pour chaque point d'augmentation dans l'indice du coût de la vie en prenant comme base le mois de février 1952 soit 190.76.

Pour les ouvriers des catégories ci-après mentionnées, le minimum sera comme suit: machinistes, électriciens, menuisiers et peintres: classe A, \$1.33; classe B, \$1.13; classe C, \$0.93.

c) Echelle de base pour les femmes, trois premiers mois: 60 cents; du troisième au sixième mois: 65 cents; du sixième au neuvième: 70 cents.

d) Echelle de base pour les hommes, trois premiers mois: 75 cents; du troisième au sixième mois, 80 cents; du sixième au neuvième, 85 cents.

e) La semaine de 40 et 45 heures; huit fêtes chômées et sept fêtes payées.

Ces demandes concernent 120 ouvriers. Le comité de négociations est composé par la partie ouvrière de MM. Magella Martel, président du local; P.-A. Gibeau, secrétaire, et Georges Poitras, trésorier. L'agent d'affaires du syndicat, le confrère Gérard Poitras, est le porte-parole officiel des ouvriers concernés.

Syndicats organisés dans neuf usines de Montréal en 1951

Les organisateurs du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal, ont syndiqué au cours de l'année 1951 les ouvriers dans neuf usines différentes de Montréal. Ces nouveaux syndicats groupent ensemble plusieurs milliers de travailleurs. Voici les noms des entreprises où ces syndicats furent organisés: Canadian Vickers Ltd, Dominion Oilcloth Ltd, Pert Hosiery Mills, La Salle Slippers, Tooke Brothers Co., Canadian Converters, London Paper Box, United Paper Box, Standard Paper Box (carton gaufré).

Le président du comité d'organisation du Conseil central, M. Gérard Poitras, a déclaré qu'on espère faire encore mieux l'an prochain, afin d'apporter graduellement à un nombre croissant de travailleurs les bienfaits du syndicalisme.

QUEBEC

Deux nouveaux syndicats

Le premier de ces syndicats groupe les travailleurs du ciment de la compagnie Quebec Ciment de St-Basile. C'est grâce à l'intervention de MM. Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central de Québec; Napoléon Nadeau, organisateur de la C.T.C.C.; René Bélanger et André Roy, ces deux derniers vice-présidents du Conseil central, que le Syndicat des Travailleurs du Ciment de St-Basile a pris la place d'une union de boutique.

En effet, une réunion convoquée par un avocat de Québec devait aboutir à la formation d'un comité de boutique. C'est alors qu'est intervenu M. Napoléon Nadeau. Après un court débat avec l'avocat concerné sur le syndicalisme libre, les ouvriers présents à cette assemblée ont donné en bloc leur adhésion au syndicat.

Par la suite, tous les autres ouvriers rencontrés par les organisateurs ont adhéré au nouveau

Plan d'action pour l'industrie du bas

Les différents syndicats affiliés à cette fédération, lors d'une réunion très importante tenue à Montréal, ont préparé et adopté un "plan d'ensemble" technique et financier qui aura, dans un avenir très rapproché, de grandes répercussions dans l'industrie du bois.

Ces décisions sérieuses résultent de la grève de la Nordic Hosiery de Granby où la compagnie Nordic refuse sans raison à ses ouvriers les augmentations de salaire et conditions de travail demandées par le syndicat et qui furent accordées par négociations cordiales, à d'autres syndicats affiliés dans la même industrie en 1951.

Autre point très important qui contribua à cette décision: le chômage partiel qui existe présentement dans cette industrie et qui, de l'avis des chefs ouvriers, est voulu et désiré dans une certaine mesure par les compagnies, afin de tenter de briser la solidarité et la résistance des ouvriers. On veut les réduire à l'impuissance, mais ces manœuvres ne font au contraire que les affermir dans une solidarité jusqu'ici inconnue.

syndicat.

Le deuxième syndicat groupe des travailleurs de la Precision Panel Veneer Inc., de St-Basile; 95% des travailleurs ont adhéré à l'union qui sera connue sous le nom de Syndicat des Travailleurs Unis de St-Basile.

C'est M. Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central de Québec qui a organisé ce nouveau syndicat.

La demande de certification a été adressée à la Commission des Relations ouvrières le 16 mars dernier.

Elections

Les officiers du Syndicat des Travailleurs Unis de St-Basile sont: MM. D. Suzor, président; A. Fiset, vice-président; J.-G. Marcotte, secrétaire-archiviste; Mlle G. Fiset, secrétaire-trésorière et M. J.-P. Alain, sentinelle.

Les élections ont été tenues sous la présidence de M. E. Rancourt. M. J.-P. Marcotte agissait comme secrétaire.

L'exécutif du Syndicat des Travailleurs du Ciment de St-Basile se compose de MM. E. Gariépy, président; A. Germain, vice-président; R. Leclerc, secrétaire-archiviste; Mlle Fernande Frenette, secrétaire-trésorière et M. Yvon Lafleur, sentinelle.

Les élections ont eu lieu sous la présidence de M. André Roy.

Journée d'étude

Le 9 mars dernier se tenait à Québec une journée d'étude pour les travailleurs intéressés dans les secteurs de la métallurgie, des garages, des chantiers maritimes et du camionnage.

MM. Joseph Parent, président du Conseil central de Québec; Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C.; Marcel Pepin et Raymond Parent, organisateurs de la Fédération nationale de la Métallurgie, étaient les conférenciers invités. Ils ont traité des sujets suivants: la sécurité syndicale et la convention collective.

Une trentaine d'officiers des syndicats concernés ont participé à cette journée.

Réalisations

Au nombre des principales réalisations de l'année, il faut mentionner l'Ecole des délégués dont les participants en nombres toujours grandissants se réunissent tous les mercredis pour étudier tout ce qui a trait à la vie du travailleur; l'Entraide ouvrière syndicale mise en vigueur au mois de janvier dernier et qui groupe

déjà plusieurs centaines de syndiqués. Il s'agit d'un service de protection mortuaire d'inspiration coopérative. Une coopérative d'assurance-santé qui vient d'être fondée et dont les directeurs préparent présentement un plan d'assurance destiné à couvrir tous les frais médicaux et hospitaliers des ouvriers de la région.

Enfin il y a l'expansion du Service d'agents d'affaires du Conseil central, visant à seconder les fédérations professionnelles dans la négociation et l'application des conventions collectives de nos syndicats avec les employeurs intéressés.

Le nouvel exécutif

Le nouvel exécutif du Conseil central élu lundi dernier se compose de MM. Hubert Gaudet, président; Gaston Ricard, vice-président; Fernand Lavergne, 2e vice-président; J.-Emile Hébert, secrétaire-trésorier; Yvon Boisvert, secrétaire-correspondant; Napoléon Hamel, statisticien; Maurice Laurence et Armand Côté respectivement sentinelle et commissaire ordonnateur.

Métiers de la construction

Une campagne de propagande et d'organisation intense se poursuit dans les rangs de tous les ouvriers des métiers de la construction et il va sans dire que ces ouvriers ont intérêt à joindre les rangs du mouvement syndical s'ils veulent bénéficier des avantages que peut leur procurer un syndicat fort et bien vivant.

A la Grand-Mère Knitting

Le syndicat, dans une lettre adressée ces jours derniers à M. Albert Thibault, président de la compagnie, a dénoncé le contrat collectif présentement en vigueur et a soumis les amendements qu'il désire négocier. Les plus importantes demandes sont: la réduction de la semaine de travail de 45 à 40 heures, et une clause établissant le salaire hebdomadaire garanti. La première séance de négociation aura lieu le 31 mars courant, et le comité de négociation du syndicat sera assisté de M. Maurice Vassart. Il s'agit d'une des industries les plus florissantes de la région et qui se doit par conséquent de marquer la marche du progrès.

Empire Shirt

Chez les employés de l'Empire Shirt, on attend encore la venue d'un conciliateur qui tentera d'amener les parties à une entente pour le renouvellement de leur convention collective de travail. La sentence arbitrale dans le cas du congédiement de Bour-nival devrait être communiquée aux parties sous peu.

La grève a du bon

Quand la grève de S. Rubin de Sherbrooke sera terminée, les ouvriers du Syndicat de l'Union nationale du Vêtement (St-Thérèse) à l'emploi de PANTS Ltd, bénéficieront des avantages qui découleront de l'entente qui interviendra entre la Fédération nationale du Vêtement et l'Association des Fabricants de Vêtements du Québec.

En effet, telle est le sens de la clause qui apparaît dans la convention signée récemment à St-Thérèse. De plus, le patron accorde 15 minutes de repos l'avant-midi et 15 minutes l'après-midi, et il paiera un minimum de 2 heures garanties par appel.

Autre fait à signaler: la caisse maladie couvrira non seulement les employés mais aussi tous les membres de leur famille et pour cela le patron versera 1½% à cette caisse.

MM. I. Legault et Forte, ainsi que G. Denis, président du syndicat local, Mlle Thibault, secrétaire, et Eugène Charron, ont participé aux négociations.

LA SEMAINE

L'AGENT D'AFFAIRES NE DOIT PAS TOUT FAIRE

Journée d'études-tenu à Québec

Les membres des Syndicats du Transport et des Ateliers mécaniques de Québec et des Chantiers maritimes de Lauzon ont étudié, récemment, le meilleur moyen de démocratiser le mouvement ouvrier et de distribuer les responsabilités au sein des syndicats.

Les sujets d'étude étaient : l'éducation ouvrière, l'organisation syndicale et la négociation des conventions collectives. Près d'une centaine de membres, triés sur le volet ont participé aux discussions qui ont suivi un bref exposé des problèmes.

Ont participé à la journée d'étude : M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier du Conseil central de Québec; M. Fernand Jolicoeur, de la C.T.C.C.; M. Jos. Parent, président du Conseil central; M. Marcel Pépin, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie; M. Raymond Parent, organisateur de la Fédération de la Métallurgie; ainsi que les confrères Adé- lard Mainguy, Roger Fiset, Jacques Dion et Jean-Paul Marcotte, tous agents d'affaires des syndicats participant à la journée d'étude.

Education syndicale

Pour atteindre la masse des ouvriers syndiqués qui manquent évidemment de formation et d'information, on a fait ressortir la nécessité de tenir un forum d'un quart d'heure sur des questions d'actualité au cours de chaque assemblée générale du syndicat. On s'entend aussi sur l'utilité pour un syndicat de faire parvenir une circulaire mensuelle à chacun de ses membres, traitant des problèmes du syndicat et de toutes questions d'actualité pouvant intéresser les membres.

On souligne enfin l'importance primordiale du cercle d'étude où l'on traite de problèmes concrets et qui groupe des membres de syndicats homogènes autant que possible.

Organisation syndicale

En traitant d'organisation syndicale, on s'appliqua à souligner la tâche d'organisation et de recrutement qui revient à chaque

syndicat en particulier. Les corps supérieurs du mouvement s'occupent tous d'organisation, mais il faut absolument compter sur ceux qui sont en contact immédiat et journalier avec leurs compagnons de travail. L'organisation syndicale doit être quotidienne. Les organisateurs professionnels se livrent surtout au travail essentiel de coordination, de recherches et d'orientation.

En plus du Comité d'organisation existant au sein du Conseil central, il est donc nécessaire que chaque syndicat ait un comité de recrutement dont les membres auront profité d'un entraînement spécial qui sera donné dans un cercle d'étude approprié.

Convention collective

On étudia les différentes clauses d'une convention collective qui vise à assurer la sécurité des ouvriers et on parvint à les classer en cinq groupes :

- 1) la sécurité de l'emploi;
- 2) la sécurité économique;
- 3) la sécurité physique industrielle;
- 4) la sécurité contractuelle;
- 5) la sécurité syndicale.

On remarque que souvent les travailleurs ne connaissent pas leur convention collective de travail. Il faudra prendre le moyen d'en faire comprendre la portée à chaque membre du syndicat. Pour atteindre ce but, il est nécessaire de distribuer des feuillets sur lesquels on explique le sens et la portée des clauses les plus importantes du contrat.

"Accepter la classe ouvrière..."

AU CONGRES DE JOLIETTE

Tous les syndiqués catholiques de la région de Joliette étaient en liesse, dimanche soir, le 30 mars dernier. La grande salle de l'Ecole Baby a été témoin d'une des plus belles manifestations syndicales qui aient été organisées dans notre ville depuis bien longtemps. Près de 175 convives s'étaient donné rendez-vous pour couronner, par un banquet, la tenue du 11ième Congrès régional du Conseil central. Une table d'honneur où figuraient une trentaine d'invités avait été dressée sur l'estrade. Le banquet était sous la présidence d'honneur conjointe de Son Excellence Mgr J.-A. Papineau, évêque de Joliette et de Son Honneur le maire de la ville de Joliette, M. J.-Alexandre Boisvert. M. Henri Thouin, président du Conseil central, assumait la présidence active du souper.

Le confrère Gérard Picard

"Ou bien la classe ouvrière sera reconnue et intégrée dans la société, ou bien elle restera isolée et se rebellera contre cette même société; les travailleurs doivent remonter un courant, car chez nous le fait syndical n'est pas encore suffisamment admis, a dit M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., dans son allocution à l'issue du banquet.

"La C.T.C.C. encourage les journées d'étude telles que vous venez d'en terminer car en plus d'une grande compétence personnelle, vous en retirez une compréhension sociale accrue, vous apprenez l'importance du rôle que vous avez à jouer dans la société. Dans la société actuelle, les différences de classes n'engendrent pas toujours l'harmonie. Mais si ces mêmes classes ont des conceptions sociales sensiblement identiques, les sources de conflits deviennent moins nombreuses. A base de toute doctrine il faut créer un climat qui permette une meilleure collaboration entre tous les groupes; nos syndicats ont cette mission à réaliser".

Le rôle de l'hon. Barrette

La convention collective, a poursuivi l'orateur, est un compromis parfois difficile pour notre culture latine. Toutefois, à travers les échanges de vue entre les deux parties, elle permet de prendre une vue d'ensemble des problèmes communs. Ici, M. Picard a rendu hommage à l'hon. Antonio Barrette, ministre provincial du Travail: "M. Barrette, a-t-il dit, est non seulement un bon conciliateur mais aussi un bon inspirateur de conventions collectives dans une foule de cas. Ayant connu plusieurs ministres du Travail dans le Québec, je suis en mesure de signaler que M. Barrette est celui qui a mis le plus d'énergie et de compétence dans l'exercice de ses fonctions au ministère du Travail: un ministère difficile où des questions contentieuses doivent être traitées avec beaucoup de doigté".

Buts de la C.T.C.C.

"Si la C.T.C.C. est née, c'est parce qu'elle a choisi la doctrine sociale chrétienne comme susceptible de mieux assurer la paix

sociale. Ici, à Joliette, on voit que patrons et ouvriers, de part et d'autre, font des efforts véritables pour que la classe ouvrière, la dernière née des classes sociales, soit intégrée dans la société. Au moment où je parle, je vois réunis autour d'une même table des gens dont les intérêts sont différents. Je ne doute pas que le climat déjà créé chez vous va continuer dans le même sens et qu'il engendra de nouvelles réalisations, qui montreront les bons résultats de l'application de la doctrine sociale chrétienne".

Equation salaires-prix

Le président général de la C.T.C.C. a souligné le fait qu'en ce moment la solution du problème salaires-prix n'est pas atteinte. Nous avons bien la réglementation des salaires, mais nous n'avons pas celle des prix (sauf celle qu'établit la loi de l'offre et de la demande). Quand nous parlons de contrôle des prix, nous ne songeons pas au contrôle que nous avons connu pendant la dernière guerre; les patrons y étaient représentés mais on avait ignoré les ouvriers. Dans ce domaine, nous recommandons que la réglementation soit faite par un organisme intermédiaire entre l'Etat et les particuliers. Toutefois, a ajouté M. Picard, les prix sont actuellement trop élevés pour que nous songions à un contrôle. L'initiative de la création d'un organisme de contrôle aurait dû être prise à une période antérieure.

Collaboration

Après avoir remarqué la présence d'un représentant de l'U.C.C. à la table d'honneur, l'orateur a précisé: "Il est bon de songer

(suite à la page 6)

LE PROCES DU "PLAN BONI"



Le procès du "plan boni" de la Dominion Textile, commencé voici quelques mois, semble tirer à sa fin. Après une quarantaine de séances d'arbitrage présidées par M. le juge Rodolphe DeBlois, assisté de M. René Gosselin, secrétaire de la Fédération nationale du Textile et arbitre syndical, et de M. Paul Smith, arbitre patronal, il semble que les témoignages sont maintenant terminés. Cet arbitrage a trait aux changements dans les tâches à St-Grégoire de Montmorency. Comme dernier témoin, le syndicat a interrogé un expert en fatigue industrielle, le Dr Lucien Brouha. On a pu se rendre compte, à l'énumération de ses qualifications, que le Dr Brouha ne manquait pas d'autorité. Nous reviendrons d'ailleurs sur le sujet dès que les notes sténographiques nous parviendront. Le Dr Brouha, qui habite Kenneth Square en Pennsylvanie, (Etats-Unis) est actuellement à l'emploi du laboratoire Haskell, laboratoire de recherches médicales de la Compagnie Dupont de Nemours à Wilmington, Delaware. Reçu docteur en médecine en 1924 et docteur en sciences en 1929, il fut ensuite assistant à la Faculté de Médecine de Paris, puis directeur au laboratoire de recherches physiologiques de la fondation Reine Elisabeth à Bruxelles. En 1932, il fut nommé professeur de physiologie appliquée à la Faculté de Médecine de l'Université de Liège. L'Université de Harvard le reçut à son laboratoire de recherches sur la fatigue dans la période '32 à '39. Le docteur passa ensuite au service physiologique de l'armée de l'air en France, puis revint à Harvard s'occuper du problème de la sélection des hommes et de l'entraînement. Il fut aussi attaché au service de la guerre chimique de l'armée américaine. Le gouvernement canadien le chargea en 1943 d'une enquête sur les conditions de travail dans les usines de l'Aluminium à Shawinigan. La plupart des recherches qu'il a effectuées au cours des six ou sept dernières années ont été concentrées sur les problèmes de physiologie industrielle et sur les problèmes de la fatigue. On l'aperçoit ici (au centre) accompagné de M. Théodore Léspérance, procureur du syndicat, debout, M. J. Dubé, agent d'affaires.

LA PERLE DE LA SEMAINE

LES SCRUPULES DE M. H. VALLIERES

"Si les jours de Noël et du Jour de l'An sont déclarés fêtes d'obligation par l'Eglise catholique, pourquoi y aurait-il rémunération au point de vue civil? Et si le travail est déclaré servile à ces jours, nous devrions à plus forte raison considérer une paye ces jours-là comme hors la loi.

"Cette obligation par un décret de rémunérer deux jours de fêtes d'obligation, ne serait-elle pas un premier accroc à l'observance de nos fêtes religieuses? Que le décret impose trois fêtes légales chômées et payées, mais de grâce, pas le jour de Noël ni le Jour de l'An".

"Le Travail" avait d'abord l'intention de tenir un concours. Nous aurions demandé aux lecteurs de deviner le nom du patron assez inconscient pour écrire les lignes ci-haut. Nous abandonnons toutefois cette idée, convaincus que les ouvriers du meuble de Nicolet auraient tout de suite reconnu leur employeur, M. Henri Vallières. Ils auraient gagné le concours haut la main et ça n'aurait pas été juste pour les autres...

En effet, c'est M. Vallières qui a écrit ces lignes, dans une lettre récente au ministre du Travail, lettre qui commente le projet pour le renouvellement du décret.

Pour une perle, c'est une perle! M. Vallières a l'air de s'imaginer que le fait de payer ou d'être

payé constitue une oeuvre servile. Mais le dernier enfant du catéchisme pourrait le démentir. S'il n'a que ce scrupule sur la conscience, qu'il se hâte d'accorder les deux congés; l'Eglise ne le lui défend pas. M. Vallières ne sait-il pas que son argent, déposé à la banque, porte intérêt même le dimanche? Il n'a pourtant pas, que nous sachions, dénoncé cette violation du repos dominical?

D'ailleurs, si M. Vallières se sent la conscience sensible ces jours-ci il pourrait toujours l'alléger en négociant de nouveau avec ses ouvriers qui se trouvent en grève depuis six mois à cause de la mesquinerie de leur employeur.

Arbitrage dans le textile

Les syndicats affiliés à la Fédération nationale du Textile dans les quatre centres suivants : Drummondville, Magog, Sherbrooke et St-Grégoire de Montmorency avaient dénoncé le 10 octobre leur convention. Le 10 novembre, la conciliation commença. On a vite compris qu'il serait impossible de s'entendre et qu'on devait recourir à l'arbitrage. Pendant deux mois, les ouvriers de ces industries ont vainement attendu la nomination du président du tribunal. Or ce tribunal vient d'être formé. Il est composé de M. le juge Georges Héon, président, Me Jacques Perreault, arbitre syndical, et Me S. McNichols, arbitre patronal.

Me Théodore L'Espérance agira comme procureur assisté de M. René Gosselin pour les syndicats concernés et chaque centre aura aussi ses négociateurs. A Montmorency : M. S. Bouchard, président, et M. J. Dubé, agent d'affaires; à Sherbrooke : MM. L. Thibault, président, et A. Paradis, agent d'affaires; à Magog : MM. R. Landry, président, et A. Noël, agent d'affaires; à Drummondville : MM. P. Dionne, président, et Honoré D'Amour, agent d'affaires. Les principaux points en litige sont les suivants : augmentation de 30%; boni de vie chère; une fête additionnelle; le refrait de l'article 17 et l'abolition du fameux plan de boni.

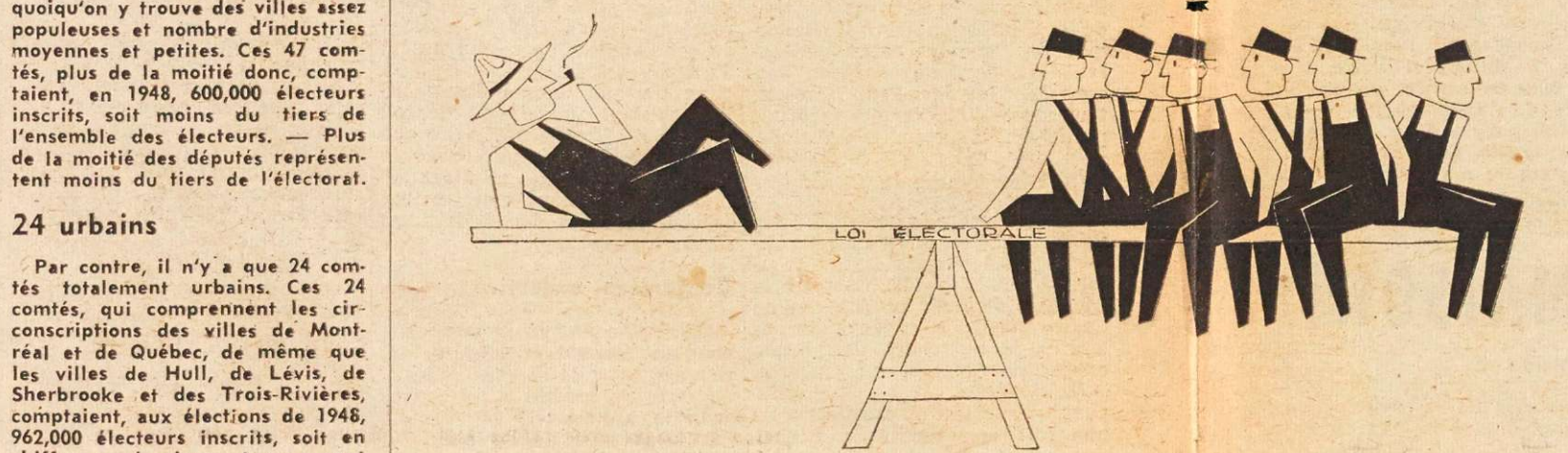
Le journal "Le Travail" s'efforcera de couvrir pour ses lecteurs l'arbitrage dans son entier à cause de l'ampleur du problème.

DANS LE MOUVEMENT

Les salariés n'ont pas leur part à l'Assemblée législative

Il y aura probablement des élections dans la province d'ici quelques mois. A la veille de ce scrutin, il est intéressant de savoir si la classe ouvrière, qui forme de beaucoup la partie la plus importante de la population, est représentée à la Législature d'une façon convenable.

Les événements graves qui se sont produits, au cours de la dernière législature, en particulier la présentation d'un projet de code du travail, qui aurait brimé les droits des travailleurs (n'eût été de l'avalanche des protestations des syndicats, et la grève de l'amiante) les ont forcés à se demander si le système de représentation démocratique n'était pas faussé dans une large mesure, si les réactions hostiles de certains hommes politiques à l'endroit de la classe ouvrière ne s'expliquaient pas dans une large mesure par la sous-représentation de l'élément urbain.



La province qui comptait, aux élections de 1948, 2,036,576 électeurs, est divisée en 91 comtés.

47 comtés ruraux

Sur ces 91 comtés, il y en a 47 que l'on peut considérer comme des comtés essentiellement ruraux quoiqu'on y trouve des villes assez peuplées et nombre d'industries moyennes et petites. Ces 47 comtés, plus de la moitié donc, comptent, en 1948, 600,000 électeurs inscrits, soit moins du tiers de l'ensemble des électeurs. — Plus de la moitié des députés représentent moins du tiers de l'électorat.

24 urbains

Par contre, il n'y a que 24 comtés totalement urbains. Ces 24 comtés, qui comprennent les circonscriptions des villes de Montréal et de Québec, de même que les villes de Hull, de Lévis, de Sherbrooke et des Trois-Rivières, comptent, aux élections de 1948, 962,000 électeurs inscrits, soit en chiffres ronds, cinquante pour cent de l'électorat.

20 mixtes

Il reste 20 autres comtés à la fois composés de paroisses rurales et de cités industrielles d'importance variée. Dans ces comtés qui groupaient environ 425,000 électeurs, les citadins l'emportent de beaucoup.

La chose se voit encore mieux quand l'on fait une étude comparative du nombre d'électeurs par comté. Dans les circonscriptions urbaines, à trois ou quatre exceptions près, le nombre d'électeurs par comté n'est pas inférieur à 30,000 inscrits, tandis que la moyenne du nombre d'électeurs par comté rural est d'environ 15,000 inscrits.

Le comté de Laval, par exemple, dans la banlieue de Montréal, compte 68,000 inscrits, tandis que les comtés de Rouville, Verchères, Wolfe, Yamaska, Laprairie-Napierville, Iberville et Huntingdon réunis n'atteignent même pas ce nombre.

Allons-y d'un deuxième exemple. La région Chicoutimi-Lac St-Jean forme une zone économique complète. Il y a trois comtés dans cette zone : Chicoutimi, Roberval, Lac St-Jean, comptant 80,036 électeurs. Chicoutimi, comté industriel, est beaucoup plus peuplé que les deux autres réunis, dont la population est surtout rurale. Il compte, à lui seul, 48,000 électeurs.

Une première conclusion saute aux yeux. Les travailleurs n'ont pas, et de beaucoup, la représentation à laquelle ils ont droit à la Législature provinciale. Ils sont sous-représentés. Aussi, ne faut-il pas s'étonner que la dernière législature ne compte que trois ou quatre députés issus de la classe ouvrière, mais qui en sont depuis "sortis".

Devant une telle situation, il ne faut pas se surprendre non plus si leurs droits ne sont pas beaucoup respectés, si certains hommes politiques ne se gênent pas pour les mépriser à l'avenant.

Une démocratie, qui tient aussi peu compte de l'élément le plus important de la population, peut difficilement s'intituler démocratie et assurer le bien commun dans la société.

Et ceci prête à des conséquences, des conséquences tragiques parfois...

MONTMORENCY "POURSUIVEZ-NOUS!" QUAND UNE COMPAGNIE MEPRISE LA LOI

La convention du textile, à St-Grégoire de Montmorency, se trouve expirée depuis le 10 novembre 1951. C'est donc dire que le fameux article 17 de cet accord, qui prévoyait un arbitrage lorsque les ouvriers refusent d'accepter un changement dans les tâches, n'est plus en vigueur. Or le 29 décembre, la compagnie soumet un changement dans la section des cadres (plan boni). Les ouvriers refusent et protestent auprès du gouvernement en accusant la compagnie de violer délibérément l'article 24 de la Loi des relations ouvrières qui interdit tout changement dans les conditions de travail sans l'assentiment des ouvriers concernés.

Il y eut donc audition devant la Commission des Relations ouvrières qui, par sa décision, confirma que la compagnie Dominion Textile avait violé la loi et lui demandait de la respecter. Mais au lieu de se conformer, la compagnie prétendit que la Commission avait rendu une décision erronée et qu'elle n'avait ni le droit ni le pouvoir de trancher une telle question.

Voici ce qu'on appelle le respect des lois! Et si vous n'êtes pas contents dit la compagnie, ayez recours aux tribunaux civils! Poursuivez-nous!

Malgré les avis de la Commission des Relations ouvrières, malgré le refus des employés d'accepter les changements suggérés, la compagnie met en application le 18 mars d'autres changements. Le syndicat se plaint à l'hon. Barrette dans les termes suivants: "Nous vous avisons que la Compagnie Dominion Textile effectue changements dans conditions de travail, malgré dispositions de l'article 24 de la Loi des relations ouvrières stop Compagnie refuse de se soumettre stop Réunis en assemblée régulière les membres protestent énergiquement contre attitude prise par compagnie et violations flagrantes de loi stop Loi ne peut protéger ouvriers stop Demandons votre intervention réponse attendue stop."

Réponse de M. Barrette: "Votre télégramme concernant Cie Dominion Textile qui effectuerait changements conditions de travail en violation article 24 Loi des relations ouvrières je dois vous dire article 49 prévoit possibilité poursuivre compagnie avec autorisation commission ou consentement procureur général".

Avec la permission de la Commission ou le consentement de M. le Procureur général, le syndicat peut poursuivre. Ça peut coûter cher, ça peut être très long. Et au bout du compte, une amende de \$100.00 (oui, cent piastres) sera imposée à la puissante Dominion Textile.

Et l'on trouve encore le moyen de dire que dans le Québec, nous ayons les meilleures lois ouvrières du monde!

Chez les Employés municipaux

Jonquière

Le Syndicat des Employés municipaux de Jonquière a obtenu en négociations directes avec la Cité un boni de 2 dollars et 40 cents en plus d'un boni de 4 dollars accordé au mois d'août 1951. Le salaire de base est ainsi porté à 1 dollar et 3 cents l'heure, compte tenu des deux bonis. Les employés de bureaux ont bénéficié pour leur part d'ajustements individuels variant entre 5 et 14 dollars par semaine.

Le 16 mars dernier avait lieu à Trois-Rivières, la réunion du Bureau fédéral. A cette occasion plusieurs décisions importantes ont été prises. Entre autres, il a été décidé que le congrès aurait lieu les 27, 28 et 29 juin à Shawinigan Falls, que plusieurs séances seraient consacrées à l'étude de la Lettre collective des évêques ainsi qu'à l'étude de la déclaration de principes de la C.T.C.C.

La Fédération fêtera cette année sa cinquième année d'existence.

Le président de la Fédération a fait un rapport complet de ses activités depuis la dernière réunion du Bureau fédéral: visites des syndicats affiliés, conduite d'arbitrage, etc. Il a aussi fait un long exposé des démarches qui ont été tentées afin de régler le différend qui oppose le Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal à la Fédération.

Le confrère Bélanger a signalé que six nouveaux syndicats se sont affiliés à la Fédération depuis le dernier congrès; le dernier en liste est le Syndicat des Employés municipaux d'Arvida. Ces nouvelles affiliations portent à 36 le nombre des syndicats rattachés à la Fédération.

Un projet complet de convention collective a été présenté par le syndicat puisqu'il s'agit de premières négociations. Les principales demandes se lisent comme suit: échelle de salaire avec minimum et maximum; clause de rajustement automatique du coût de la vie à 40 cents du point; vacances, fêtes chômées.

La ville est prête à accorder certains avantages mais refuse absolument le boni à 40 cents par point et s'en tient à 25 cents. Il est étrange de rencontrer ce refus dans la ville du ministre du Travail, étant donné que la suggestion du 40 cents par point vient du premier ministre. Il faut toutefois noter que le nouveau maire est un candidat de M. Lapalme.

Les négociateurs syndicaux sont: MM. R. Beaudry, président; Y. Boucher, vice-président; M. Ferland, secrétaire; J. Archambault, agent d'affaires du Conseil central; R. Bélanger, président de la Fédération des Employés municipaux. La partie patronale est représentée par le Comité de négociations du Conseil de ville, dont le président est l'échevin F. Ducharme. Le nouveau maire M. J. Alexandre Boisvert a assisté aux séances de négociations.

Un projet complet de convention collective a été présenté par le syndicat puisqu'il s'agit de premières négociations. Les principales demandes se lisent comme suit: échelle de salaire avec minimum et maximum; clause de rajustement automatique du coût de la vie à 40 cents du point; vacances, fêtes chômées.

Enfin une résolution a été adoptée concernant Me Marcel Lafontaine. Cette résolution se lit en ces termes:

UNE RESOLUTION

CONSIDERANT que le Bureau fédéral du 15 septembre 1951 a référé à l'Exécutif pour étude et décision le cas de Me Marcel Lafontaine;

CONSIDERANT l'attitude prise par ce dernier le 25 juillet dernier par la mise en demeure signifiée à la Fédération, de transporter son Siège social à Montréal, alors qu'il était procureur de la Fédération;

CONSIDERANT la correspondance échangée avec les syndicats affiliés les incitant à retenir les per-capita dus à la Fédération;

CONSIDERANT la sollicitation faite aux syndicats affiliés de réexaminer ses services alors que les règlements du Barreau interdisent aux avocats de solliciter des clients;

CONSIDERANT le fait que Me Marcel Lafontaine agit comme représentant des patrons et particulièrement dans l'affaire Dupuis & Frères;

CONSIDERANT que cette attitude et les arguments soutenus par Me Marcel Lafontaine dans l'arbitrage Dupuis & Frères sont de nature à nuire aux intérêts généraux des employés municipaux et de tous les syndicats affiliés à la C.T.C.C.;

Il est proposé par... secondé par... et unanimement adopté, que les services de Me Marcel Lafontaine ne soient plus requis par la Fédération nationale des Employés municipaux du Canada Inc.

Quelques 25 employés sont concernés par cette nouvelle convention.

Ont négocié pour le syndicat: MM. E. Tellier, agent d'affaires, et A. Rhéault, président. La partie patronale était représentée par les membres de la Commission des Ecoles catholiques.

Noire mouvement bat la marche

EN 1951 :

LES SYNDICATS AFFILIES A LA C.T.C.C. ONT DEPOSE	
245 conventions couvrant	46,920 employés
68 amendements couvrant	16,067 employés
SYNDICATS OU UNIONS CHARTRES PAR C.C.T.	
83 conventions couvrant	14,689 employés
30 amendements couvrant	1,390 employés
SYNDICATS OU UNIONS AFFILIES A LA F.A.T. ou C.M.T.C.	
178 conventions couvrant	37,073 employés
40 amendements couvrant	7,844 employés

(Extrait du Rapport général du Ministre du Travail)

FAUT-IL RIRE OU PLEURER? UNE "PATENTE" MERVEILLEUSE

Notre reporter est allé interroger cette semaine, un grand génie. Au cours de l'interview, celui-ci lui révéla le secret de son invention. Il s'agit d'un procédé pour améliorer les relations ouvrières-patronales. Nous lui laissons la parole:

"Depuis que je suis au service d'une association de patrons, je travaille sur cette invention qui, je crois, peut être employée avec succès par tous les patrons de la province de Québec, car elle est simple d'application, peu coûteuse et elle rapporte à coup sûr.

Cette machine a été conçue à partir de l'idée que, pour la bonne marche d'une entreprise, il ne faut plus négocier ou, quand on y est forcé, de retarder les négociations de conventions collectives de travail avec les syndicats jusqu'à les rendre inefficaces.

Comme vous savez M. le reporter, toutes les conventions collectives de travail stipulent que les syndicats doivent, en conformité avec la loi, donner à l'employeur un avis entre le 60ème et le 30ème jour avant la date d'expiration du contrat, s'ils désirent amender, modifier ou dénoncer la convention existante.

Un patron, pourvu qu'il ne manque pas d'audace, peut donc tout ce qu'il veut en procédant de la façon suivante:

1. Ignorer l'avis de dénonciation, agir comme s'il n'avait jamais rien reçu. Si l'avis du syndicat a été envoyé par lettre recommandée, faire signer un secrétaire, un crétin, peu importe. Le patron lui-même doit faire le mort.
2. Le syndicat écrira, téléphonera, mais le patron doit être absent ou occupé jusqu'à la 30ème journée avant la date d'expiration de la convention. Il jurera alors qu'il n'a rien reçu. Il criera bien fort que, vu qu'il n'a rien reçu, le contrat est renouvelé automatiquement et qu'en conséquence il ne peut pas négocier.
3. (Voici déjà 4 semaines de gagnées.)
4. Le syndicat demandera alors l'intervention de la Commission des Relations ouvrières qui enverra un conciliateur.
5. (Voici encore 2 bonnes semaines de sauvées.)
6. Le conciliateur ira sur place, rencontrera les parties qui ne s'entendent pas, fera un rapport à la Commission. (Encore 3 semaines.)
7. La Commission siégera et demandera au syndicat de faire des représentations. (3 semaines.)
8. La Commission invitera le patron à faire aussi ses représentations. (3 semaines.)
9. La Commission demandera alors au syndicat des mémoires, des affidavits et elle siégera là-dessus, (ici, la soupe se réchauffe: 2 semaines seulement.)
10. La Commission, qui est très sage et très prudente, se réunira de nouveau pour ré-étudier le cas et dira que la

preuve du syndicat démontre très clairement que l'avis de dénonciation a été livré par la poste. En conséquence, la Commission décrètera que le contrat a été dénoncé et qu'il n'a pas été renouvelé automatiquement. (3 semaines, monsieur, c'est 3 semaines.)

8. — Le patron choisira ce moment pour demander à la Commission des Relations ouvrières la révision des effectifs du syndicat, en prétextant que le syndicat n'a pas entamé les négociations. (Ça prend au moins 2 semaines.)

9. — La Commission, qui est une institution démocratique, demandera au syndicat de faire ses représentations et elle siégera. (Un autre 2 semaines.)

10. — La Commission, après avoir siégé, parce qu'elle ne laisse rien au hasard, ordonnera la révision des effectifs, puisque le syndicat n'a pas encore entamé les négociations, et enverra des enquêteurs. (Toujours 3 semaines.)

11. — Les livres du syndicat démontreront que, même si le patron est antisyndical, les membres sont majoritaires. Mais les enquêteurs devront tout de même faire rapport. (2 semaines.)

12. — La Commission siégera... (2 semaines) et donnera rapidement raison au syndicat.

Vous savez compter? Cela fait 31 semaines ou 8 mois, un délai qui n'est pas négligeable! Ensuite? Voici un procédé qui n'est pas de mon invention, celui-là, mais qui fonctionne très bien lui aussi.

13. — Le patron laisse traîner les négociations, demande des délais pour consulter des gens... comme moi.

14. — A la conciliation... mon Dieu... s'il est à court d'imagination, il faut rafraîchir un peu les mêmes prétextes qui servent facilement deux fois.

15. — A l'arbitrage... le procureur patronal invente à son tour des excuses pour d'autres délais.

16. — Dans le délibéré, l'arbitre patronal tombera malade. Tout le monde peut être indisposé pour quelque temps, c'est facile?

Ainsi donc, en tout et par tout, si vous ayez le sens des affaires, les négociations dureront près de 2 ans. Il faudra, peut-être signer quand même un contrat, car les syndicats ont la tête dure, mais le syndicat demandait une réduction des heures de travail, des fêtes payées, etc., et que les tribunaux n'accordent jamais de rétroactivité sur ces choses-là, le patron aura tout de même réalisé une économie considérable.

Il peut arriver aussi, au mieux, que les ouvriers se désolent. Alors... tout est sauvé!

Cette patente, M. le reporter, a été appliquée avec succès dans un petit atelier mécanique de Chicoutimi.

LE PROBLEME OUVRIER

TOUS LES HOMMES, MES FRERES

Dès lors qu'il y a l'homme en lui, il est mon frère.

Ainsi, tous, jusqu'au dernier, sont mes frères; ce Juif, cet Allemand, ce Russe, cet Américain, aussi bien que ce nègre, ce métis ou ce Tonkinois.

Tous sont mes frères et mes sœurs, ces hommes, ces femmes, ces enfants, ces déguenillés; ces soudards, ces nobles, ces officiers, ces épaves, ces chômeurs, ces pêcheurs, ces mineurs, ces midinettes; ces glorieux, ces vaniteux, ces petits; ces géologues, ces prisionniers, ces condamnés; ces malades, ces affligés, ces vieux, ces veuves; ces orphelins, ces révoltés, ces repus, ces exploités; ces meneurs, ces chefs; nous sommes ensemble une unique humanité, une même espèce en recherche, des êtres de même nature.

Le monde nous appartient en commun.

Il y a sur chacun de nous, de Dieu, le même appel.

Nous sommes placés l'un près de l'autre pour nous entraider, pour nous aimer, pour élaborer la justice, pour renouveler la terre; passagers du même navire, chargés du même destin, solidaires.

Si l'un s'élève, les autres avec lui grandissent; si l'un tombe, il aide les autres à tomber.

Chacun est responsable de lui-même, responsable des autres aussi: c'est l'ensemble qu'il faut pousser.

Si je les aime, je dois souffrir atrocement de leurs malheurs; je dois repousser leurs douleurs en rechercher les causes, m'en prendre aux causes, pour qu'ils puissent retrouver la liberté, la dignité, la prospérité, la paix.

Pour qu'ils puissent retrouver la vérité.

Pour qu'ils puissent retrouver la générosité, la libéralité, la magnificence.

Pour qu'ils puissent se retrouver eux-mêmes, et trouver le Seigneur.

L.-J. LEBRET,
(Action, marche vers Dieu).

6 modes d'achat chez DUPUIS

- au comptant
- compte courant
- compte contrat
- compte coupons DUPUIS
- compte Budgétaire DUPUIS
- marchandise réservée

Renseignements au 6é étage

Dupuis Frères
RAYMOND DUPUIS, président
Montréal

TRAVAIL ET FOYER

Une femme comme les autres ...que l'Eglise fête le 9 avril

Elle s'appelle Marie. Clopas, son mari, travaille de ses mains. Elle est mère de famille. Les sœurs, difficultés d'argent et de logement, — avoir le sourire, facile à dire, — mal aux reins, se lever tôt, accommodages. Elle n'aurait pas seulement le temps de parcourir les journaux du soir et le feuilleton, s'il y en avait. Elle va à Jérusalem une fois par an pour la fête du bon Dieu. Elle est juive, courte, noire et belle. Elle ne sent pas le besoin de s'intéresser à la politique, elle fait face aux événements, un par un, domestiques ou nationaux. Les hommes, à la maison, discutent de toutes les affaires publiques. Elle leur donne à manger, à boire. Elle les nettoie, et tout en leur procurant ce petit réconfort matériel qu'ils viennent régulièrement chercher auprès d'elle, elle les apaise. Elle se rend compte que son humeur, même la plus secrète, fait vivre l'humeur de sa maison; du père, des enfants. C'est pourquoi, lorsque quelque chose ne va pas et se désordonne, elle s'en accuse. Elle n'en fait pas une montagne de contorsions intérieures, elle a une vie inté-

rieure qui est en harmonie avec sa vie extérieure. Et elle s'appelle simplement Marie. Il y a beaucoup de Marie dans son quartier. On se prête, au besoin, une casserole ou un morceau de pain. Il n'y a aucune raison pour que la vie, jour après jour, ne se présente pas ainsi jusqu'à la mort. On se prête donc, entre voisines, ce qui fait tout à coup défaut.

— A votre service !

On a justement besoin d'elle, et elle ne se fait pas prier. Ce sont ses quatre grands garçons, Jacques, Joseph, Simon et Jude qui viennent lui annoncer la mauvaise nouvelle : Jésus, qui est leur meilleur ami et un peu leur parent, vient d'être arrêté, va être crucifié. Alors Marie, lève le camp, quitte son tablier, la maison, les écuelles, et va prêter main forte à l'autre Marie, la mère de Jésus, qui est veuve et qui est toute seule. C'est un service entre femmes, entre mères, entre Marie. On la retrouve au Calvaire, à Jérusalem, où elle ne monte que pour la fête du bon Dieu, et c'est justement demain. Elle n'est pas l'une des saintes femmes, elle regarde Jésus comme celui

qui souffre. Ne pouvant rien faire pour lui, elle marche auprès de sa mère, lui prête son mouchoir, son bras, sa présence peu bavarde. Elle suit Marie partout jusqu'au sépulcre. Elle n'ose pas de petits propos inutiles et compatissants. Elle ajoute son silence au silence de Marie. Le lendemain, elle revient sur les lieux voir si on n'a plus besoin d'elle. Pour une raison ou une autre, elle se retrouve avec la Vierge et les apôtres le jour de la Résurrection. C'est une surprise qui la dépasse un peu. Elle rentre chez elle, — c'est fini, — toutes ces choses dans son cœur.

En allant visiter la douleur d'autrui pour en prendre un bout, elle a été mise en face du mystère. Elle reprend la vie avec cette connaissance et cette force. Elle vit, et l'Evangile ne nous dit plus ce qu'elle fait ni comment elle meurt. Elle obéit certainement à Dieu, au jour le jour.

L'Eglise la fête le 9 avril comme une femme qui pourrait être la Marie d'à côté, dans votre rue.

(Les saints de tout le monde).

A. QUEBEC

Une campagne d'économie

Nous recevons de Mlle Juliette d'Anjou, publiciste de l'A.C.C., un communiqué fait en collaboration avec Mme Albert d'Anjou de Québec. Il nous fait plaisir de le reproduire et de saluer notre première collaboration à la page féminine.

À l'issue de la dernière assemblée régulière du Syndicat Féminin des Employés des Maisons Hospitalières de Québec et du district, Mme Charles Frémont, présidente du Comité provincial de l'Association Canadienne des Consommateurs, fut invitée à adresser la parole.

Après avoir fait l'historique de l'A.C.C. et défini son objectif, madame Frémont prouva, par des exemples, qu'elle est le moyen le plus puissant pour faire connaître au gouvernement, à l'industrie et au commerce, l'opinion et les revendications des femmes et qu'elle peut ainsi améliorer le niveau de

vie des familles canadiennes. La conférencière termina en demandant une collaboration active à la campagne d'économie que poursuit présentement l'Association des Consommateurs.

Présentée par Mlle Laurette Bernatchez, présidente du syndicat, madame Frémont fut remerciée par M. l'abbé Ouellet, qui a fait un rapprochement entre l'organisme que dirige madame Frémont et le syndicalisme. Ils ont prouvé, dit-il, chacun dans leur domaine respectif que l'union fait la force.

Le Syndicat Féminin des Maisons Hospitalières aura huit ans d'existence le 13 juin prochain. Il est très actif et compte environ 900 membres répartis dans une quinzaine de maisons. Outre la convention collective et le décret 3824 (qui régissent les conditions de travail des employés), il offre à ses membres quantité de services dont le plus important est celui de l'épargne. Inutile de dire que Mme Frémont venue nous parler d'économie a trouvé des gens bien préparés pour l'entendre.

Droits politiques de la femme

La commission des Nations Unies qui examine les conditions de la femme, ouvrira récemment sa sixième session dont l'ordre du jour comprenait 14 points et notamment un projet de convention internationale sur les droits "politiques" de la femme, une étude sur la nationalité de la femme mariée et l'examen de ses droits privés et publics.

La commission a procédé à l'élection de son bureau : Mme Lefaucheux a été élue présidente, Mme Figueroa, Chili, et Mlle Kalinowska, Pologne, ont été élues vice-présidentes et la déléguée du Pakistan, rapporteur.

PARTICIPATION FEMININE

Après avoir adopté son ordre du jour, la Commission des Nations Unies du statut de la femme a voté une résolution soviétique qui demande au secrétariat d'établir, chaque année, un document contenant les renseignements relatifs à la participation des femmes de chaque pays à la vie politique et publique.

"Accepter la classe ouvrière..."

(suite de la page 3)

au rapprochement, sur le plan provincial et même sur le plan national, des différentes classes sociales. Parfois, ouvriers et cultivateurs ont des vues différentes sur les mêmes problèmes; à mon avis, le secteur coopératif est tout désigné pour servir de trait-d'union entre cultivateurs et ouvriers. Des contacts plus fréquents permettent une meilleure collaboration aux divers paliers de la société."

L'hon. A. Barrette

Le travail accompli par les syndicats catholiques dans la région est immense, a dit le ministre du Travail. Il existe ici une belle collaboration entre patrons et ouvriers. La situation, autour de nous et dans le pays est peut-être unique au monde.

Heureusement que chez nous, nos chefs ouvriers s'inspirent

d'une saine doctrine et qu'ils prêtent une oreille favorable aux directives de l'Eglise.

Représentant patronal

M. Roland Martin, représentant des patrons, s'est dit d'avis que patrons et ouvriers doivent se donner la main pour réaliser un ordre social chrétien. Un des soucis du patron, dit-il, est d'assurer la continuité de l'entreprise; la stabilité de l'emploi assure aussi celle de la vie familiale. Il faut faire du foyer et de l'usine des milieux agréables où il fait bon vivre. M. Martin a souligné l'excellence de la création à l'usine de comités de bonne entente, de loisirs, etc.

Son Exc. Mgr Papineau

"Notre-Seigneur, a dit Son Excellence, aurait pu naître dans un

WABASSO

La lutte continue devant les tribunaux

À la Wabasso Cotton, deux événements se sont déroulés cette semaine sur le front juridique :

Le syndicat a demandé et obtenu un bref d'injonction intérimaire interdisant à la compagnie Wabasso, à ses agents, préposés, employés, représentants, procureurs ou autres personnes sous son contrôle de tenir dans ses locaux ou d'y laisser tenir vendredi le 28 mars une assemblée de ses employés de Shawinigan Falls pour discuter collectivement des conditions de travail. Le syndicat a également demandé un bref d'injonction interlocutoire pour empêcher la compagnie de tenir des assemblées dans l'usine sans l'accord du syndicat qui est légalement certifié comme seul agent négociateur des employés de la compagnie.

Le bref d'injonction intérimaire a été signifié vendredi soir, juste à l'ouverture d'une assemblée d'employés au club de la compagnie, à Me Jean-Marie Bureau, C.R., procureur de la Wabasso, président du comité du plan de participation aux revenus de la transformation de la Wabasso, ainsi qu'à M. Irénée Bédard, officier du personnel de la compagnie, qui,

tous deux, se trouvaient à cette réunion.

Par ailleurs, les avocats du syndicat et de la compagnie ont discuté lundi à Québec, devant le juge Gibsons, de la Cour supérieure, une motion pour régle nisi, à la suite de l'accusation pour mépris de cour portée contre le syndicat de la Wabasso et son agent d'affaires, notre confrère Maurice Vassart. La motion a été accordée et la partie syndicale devra se présenter le 7 avril à Québec pour expliquer pourquoi elle ne serait pas condamnée. Les avocats du syndicat, Me René Hamel, de Shawinigan, et Me Roger Thibodeau, de Québec, exposeront les raisons du syndicat. Ceci fait suite à la plainte portée par le syndicat contre la compagnie Wabasso, pour pratiques interdites et actes d'intimidation antisyndicales.

Au sujet des congédiements, le tribunal d'arbitrage, qui devait commencer lundi le 24 mars à étudier l'affaire, n'a pas tenu de séance, les procureurs de la compagnie étant empêchés d'y assister. On ignore à quelle date le tribunal commencera ses travaux.

POUR ABAISSER

LE PRIX des MAISONS

"Il est important de se rappeler qu'il n'existe pas de concurrence uniquement entre hommes d'affaires, mais aussi entre les différents produits qui réclament le dollar du consommateur", de commenter le Dr O. J. Firestone, économiste consultant au ministère du Commerce et à la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement, à l'issue d'une récente réunion de l'Ontario Retail Lumber Dealers Association.

"Les Canadiens désirent ardemment de nouvelles maisons et l'industrie de la construction est intéressée aussi mais pour assurer l'essor de cette industrie il faut viser à tenir le coût de la construction le plus bas possible", de préciser M. Firestone.

Le nombre des familles canadiennes s'est accrue en moyenne au rythme de 80.000 par année depuis la fin de la guerre. L'industrie de la construction au cours de 1949 et de 1950 a connu une expansion qui dépassait cet accroissement familial. Mais en 1951 la situation a changé en un déficit de 16.000 maisons environ. Pour cette année, selon cet économiste, la situation devrait s'améliorer et la demande devrait connaître une recrudescence.

Le marché de la construction demeure par conséquent aux yeux de tous les spécialistes un marché actif où un grand nombre de Canadiens est vitalemment intéressé

constamment.

C'est avec ce souci de mieux servir l'industrie de la construction en général que se tiendra au Palais du Commerce à Montréal, du 12 au 17 mai prochain une exposition pour "La Maison Moderne". Les manufacturiers et les gens du commerce qui y participent veulent indiquer au public de quelles manières l'on peut embellir et rendre plus confortable le "home".

Service de placement pour les jeunes anglaises

En Angleterre, quand la jeune fille de 16 ans quitte l'école, elle désire généralement un métier qui l'intéresse et qui ait de l'avenir. Le salaire est une question secondaire. Aussi, d'après ce que dit le personnel du Service de placement des jeunes, les aspirantes posent des questions du genre suivant : "Est-ce que je peux trouver une situation dans le triage des diamants?" "Est-ce que je peux être mise en apprentissage chez un potier?" "Est-ce qu'il y a de l'avenir dans les poissons tropicaux?"

Naturellement, la majorité des jeunes filles continuent à vouloir travailler dans un bureau, mais il y en a beaucoup qui désirent se spécialiser dans le domaine scientifique de l'industrie, le dessin industriel et la physiothérapie. Quel que soit leur choix, tous les jeunes peuvent trouver une aide précieuse auprès du Service de placement des jeunes qui a un bureau dans chaque ville de quelque importance, en Angleterre. On leur fournit, avec les conseils de personnes d'expériences, des renseignements détaillés. (Nous avons déjà parlé ici même de ce Service de placement).

Emploi approprié

Très souvent, le service les aide à trouver l'emploi qui leur convient. Il organise aussi des tournées de spécialistes dans les écoles et auprès des associations de parents. Ces spécialistes donnent des conférences qui ont pour but de fournir aux enfants, avant la fin de leur scolarité, une idée des carrières qui leur sont ouvertes.

Quand vient le moment de quitter l'école, le représentant du service, les parents et un professeur se réunissent pour discuter avec l'enfant de ses goûts et de ses possibilités. Le représentant du service signale les facilités d'apprentissage, les prêts et les bourses dont l'élève pourrait bénéficier.



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

QUEBEC

Le 19 mars dernier en présence de M. O. Fillion, président de la Fédération du Bâtiment, les membres de la Fraternité des Plombiers et Electriciens de Québec Inc., ont pris connaissance de la convention qu'ils ont signée avec la Corporation des Maîtres Plombiers et la Corporation des Maîtres Electriciens de Québec et district.

Un contrat jamais vu dans la construction à Québec. Voici les grandes lignes de cette convention :

- augmentation de 15 cents l'heure soit \$1.40 l'heure;
- une semaine de vacance payée;
- un boni de vie chère de 4 cents par 5 points.

Après une entente des plus cordiales les présidents de chaque partie ont signé cette convention qui prendra effet le 1er mai prochain.

JOLIETTE

Crabtree Mills

MM. Clovis Riopel, Denis Cadieux et Alain Landreville ont été choisis délégués au Conseil central à Joliette en remplacement de MM. Antonio Granger et Donat Perreault.

M. Charles Robillard, C.A., a été choisi auditeur des livres du syndicat pour l'année 1952. M. C. Cormier de Sherbrooke a exposé les demandes de la fédération pour la nouvelle convention collective. Parmi ces demandes notons l'élimination du travail le dimanche.

Les effectifs de SHAWINIGAN FALLS

Lundi le 17 mars avait lieu au Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan l'assemblée régulière du mois de mars. Il s'agissait d'une réunion syndicale des plus importantes, puisqu'à cette assemblée régulière de mars, les délégués des divers syndicats affiliés au Conseil central reçoivent chaque année le rapport annuel du Comité exécutif et procèdent à l'élection du nouveau conseil.

Dans le rapport de l'année écoulée, il convient de souligner : les effectifs du Conseil central de Shawinigan et ses principales réalisations.

Quelque 6,000 syndiqués appartenant à 19 syndicats composent l'effectif actuel du mouvement syndical de la région comprise entre Shawinigan et La Tuque. Ces effectifs sont répartis de la façon suivante : à Shawinigan, 11 syndicats réunissent près de 5,000 syndiqués employés à l'une des usines suivantes : Shawinigan Chemicals Limited, Canadian Carborundum, Aluminium Co., Consolidated Paper, Division Belgo; Wabasso Cotton, Ltd., Canadian Converters Ltd., Canadian Industries Ltd., Canadian Resin Ltd.; ou encore à l'hôpital Ste-Thérèse, à la cité, et enfin les menuisiers et autres employés des métiers de la construction.

A Grand-Mère, nous comptons 4 syndicats groupant les ouvriers et ouvrières de Consolidated Pa-



P. Mongeau
AUTOS-LTEE
MONTREAL

FA. 3633*

Vendeur autorisé
CHEVROLET et OLDSMOBILE
CAMION CHEVROLET

Pièces de rechange
GENERAL MOTORS

Autos usagées
parfaitement reconditionnées

Service de 24 heures

Coin Amherst et De Montigny,
MONTREAL

ST-HYACINTHE

A la Canadian Corduroy les grévistes tiennent bon

En grève depuis près de six semaines, les ouvriers de la Canadian Corduroy de St-Hyacinthe restent d'excellente humeur et décidés à tenir ferme. Comme à Louiseville et à Sherbrooke, ils affichent un sourire qui signifie : "Les affaires sont bonnes".

L'histoire de leur différend avec la compagnie n'a pourtant rien de réjouissant.

Elle commence par une tentative patronale pour former un comité de boutique dans l'usine. Mais le syndicat n'était pas disposé à se laisser rouler. Il força donc le patron à négocier. L'affaire passa par la conciliation, se rendit à l'arbitrage.

Devant le tribunal, l'employeur (c'est de mode, de ce temps-ci dans le textile) refusa même de maintenir les offres qu'il avait faites aux stades précédents des pourparlers.

Présidé par le juge Herman Barrette (comme celui de Louiseville) le tribunal rendit au bout de plusieurs séances une décision inacceptable (comme à Louiseville).

Le syndicat de la Corduroy ne voulut naturellement pas accepter cette sentence inacceptable. Il se mit donc en grève, une grève que les quarante-cinq employés soutiennent à l'unanimité depuis le premier jour.

Les grévistes ont déclaré à notre reporter que leurs confrères de St-Hyacinthe montraient envers eux la plus grande générosité.

Il n'en irait pas de même, toutefois, des journaux locaux qui semblent refuser aux grévistes toute publicité. C'est pourquoi "Le Travail" publiera bientôt un reportage plus complet sur cette affaire.

CHEZ DUPUIS

DECISION ATTENDUE

Mercredi, le 26 mars, a débuté une série de cercles d'études organisés par le Syndicat des Employés de Commerce de Montréal (Dupuis) pour ses délégués de départements. Ces derniers se sont inscrits avec enthousiasme et la première séance leur a fait une excellente impression.

Les deux aumôniers du Conseil central, MM. les abbés P.-E. Bolté, p.s.s., et J.-M. Lafontaine, s'occuperont activement du cercle d'étude de concert avec le Comité d'éducation composé des membres suivants de l'exécutif : Mlle Georgette Lachaine, directrice; MM. Maurice Rivard, secrétaire; Laurent Saint-Gelais, trésorier; Marcel Lanouette, agent d'affaires du syndicat.

Quant au tribunal d'arbitrage, il doit rendre sa sentence lundi prochain, date d'expiration des délais légaux.

Les membres du syndicat sont bien décidés à poursuivre jusqu'au bout l'action entreprise pour obtenir un contrat de travail équitable.



Organe officiel de la Conf. des Travailleurs catholiques du Canada. Parait tous les vendredis.

Directeur :

GERARD PELLETIER

Administrateur :

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef :

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux : 1231 est, rue DeMontigny, Montréal — FA. 3694

Abonnement : Un an, \$1.50; le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministre des Postes, Ottawa.

per, Division Laurentide; Grand-Mère Knitting, Empire Shirt et Grand-Mère Shoe.

A St-Tite, il y a un syndicat de gantiers.

Enfin l'effectif du Conseil central de Shawinigan est complété par 3 syndicats de La Tuque dont un pour les employés du moulin à papier de la Brown Corporation, un autre pour les employés de la cité et un troisième pour les employés de Northern Veneer.



de KUYPER
Blended GIN
DISTILLÉ AU CANADA
LA VRAIE SAVEUR DE HOLLANDE

DRUMMONDVILLE

LE VOTE A LA CELANESE FIXE AU 8 ET 9 AVRIL

La Commission des Relations ouvrières, après entente avec les parties, a fixé aux 8 et 9 avril le vote qui décidera de l'affiliation syndicale des employés.

De plus, la Commission, incapable de recevoir cette semaine les parties en cause, a remise à plus tard l'audition qu'elle avait accordée au syndicat pour connaître les accusations graves d'intimidation et de congédiement illégal formulés par ce dernier contre la compagnie.

La Commission suspend donc son jugement mais prend bien soin d'exprimer son désir de "mettre en demeure la compagnie de cesser de telles pratiques interdites et de respecter les dispositions de la Loi des relations ouvrières tant que les parties n'auront pas été entendues à ce sujet".

C'est donc après la victoire de mercredi prochain que nous connaissons le sort de ces procédures.

A TRAVAIL EGAL, SALAIRE EGAL?

Mlle Margo Thompson, éditrice de la revue "Steel Labor", soutient que les droits de la femme à un salaire égal, en Ontario, sont une ombre sans substance.

S'adressant au Club des femmes d'affaires et professionnelles de Toronto, elle a affirmé que la loi gouvernant les droits de la femme, en Ontario, n'est de fait qu'une loi fantôme simplement destinée à rapporter des profits politiques. Mlle Thompson précise que la preuve en est dans le texte même de la loi décrétant que les femmes doivent être payées le même salaire que les hommes lorsqu'elles font le même travail

dans le même établissement.

"Pour rendre cette loi efficace, dit-elle, il aurait fallu que la législation suive l'exemple du Bureau féminin du secrétariat américain du travail. La loi américaine se lit : "Lorsque les femmes accomplissent un travail de nature et d'opérations comparables à celui des hommes".

Mlle Thompson a fait savoir aux femmes de Toronto que les unions ne cessent de consacrer leurs efforts à l'obtention de l'égalité de salaires et de travail pour les femmes.

Et dans le Québec ?

BEAU TRAVAIL IL FAUT CONTINUER

Grâce à quelque 10,000 lecteurs environ qui ont déjà signé leurs cartes d'abonnés ou la formule ci-dessous, "Le Travail" réalise depuis quelques semaines une économie d'une centaine de dollars en frais de poste, économie qui se continuera désormais tout au long de l'année.

C'est un excellent résultat mais il faut continuer. 20,000 lecteurs peuvent encore aider — signer la formule ci-dessous et la remettre au secrétaire de leur syndicat qui nous la retournera. Ou bien, faites demander des cartes postales affranchies, en nombre suffisant pour tous vos membres.

Tous les lecteurs doivent signer — excepté ceux de Montréal.

Messieurs,

Je, soussigné, désire recevoir le journal LE TRAVAIL et certifie que la somme que je verse au syndicat comme contribution syndicale comprend le prix de l'abonnement annuel à ce journal (\$1.20).

Nom.....

Adresse.....

Syndicat.....

Date:

Nous prions ceux qui ont reçu des cartes de bien vouloir les retourner.

SIGNEZ, DECOUPEZ, EXPEDIEZ

RALLIEMENT à SHERBROOKE

Ces jours derniers a eu lieu à Sherbrooke une réunion des exécutifs des différents syndicats de la région, ainsi qu'un grand ralliement ouvrier où MM. Picard, président général de la C.T.C.C., et Rodolphe Hamel, vice-président de la C.T.C.C., adressèrent la parole.

Il ressort de ces différentes rencontres que tous les ouvriers sont fermement décidés à donner leur appui entier et total aux grévistes de la S. Rubin. Concrètement, cet appui se manifestera par la résolution de payer aux ouvriers en grève le plein salaire.

CHRONIQUE SYNDICALE

Nous vous rappelons d'être aux écoutes le dimanche soir à 6h. p.m., au poste C.H.L.T., alors que passe la chronique syndicale; 900 k. sur votre cadran.

Tous les jours à 7h. 15 p.m., un bulletin est émis concernant les grévistes de la S. Rubin.

La période des vœux est terminée

La période des vœux est terminée. La période des réalisations commence.

Durant une bonne partie du mois de janvier, on s'est offert des vœux: vœux de Bonheur, de Santé, de Prospérité, sans oublier le Paradis à la fin des jours.

Quels beaux vœux! Quelle belle société on aurait si tous ces vœux se réalisaient!

Hélas! trop de personnes formulent ces vœux sans trop y penser. Dans le milieu de travail en général, au début comme à la fin de l'année, la situation est toujours à peu près la même au point de vue relations patronales-ouvrières. Il y a encore des incidents, il y a encore des griefs. Les employés eux-mêmes ne se souviennent pas toujours le lendemain des vœux qu'ils se sont offerts la veille. Certains employés cherchent parfois à nuire à leurs compagnons de travail plutôt qu'à les aider. Nous nous contenterons de redire: "La période des vœux est terminée, la période des réalisations commence".

NEWS DIGEST POLITICAL ACTION

The Federal Bureau of the CCCL, meeting in Montreal last week, has made public its official attitude on political action. It could be summed up in the following words: Support our friends, expose our enemies, promote voting among workers.

As a group, the CCCL will support no particular party nor form one of its own. It will have no official candidates. But the Bureau has decided to use LE TRAVAIL and to buy time on radio stations to voice its opinions on the various platforms of the parties, on any candidate, either to support or fight them.

It has also decided to encourage the heaviest vote possible from labor.

Starting this week, Le Travail will publish a series of articles on labor representation in the House. We intend to prove by statistics that workers in this province are under-represented, because of the prevalent electoral districts distribution. It takes only 8,000 votes to elect a rural MP whereas the city districts have lists of voters with up to 68,000 voters on it.

LOUISEVILLE —

The textile strike in Louiseville (Associated textile) is still going on. The CCCL is presently launching an appeal to all centers for foodstuffs. A first truckload has left Montreal last Saturday and other are being collected throughout the province.

Banner on truck said: Cheer up, boys! The CCCL will support you to the end".

DOMINION TEXTILE —

Arbitration procedures for the renewal of agreements in four Dominion Textile plants (Magog, Montmorency, Drummondville and Sherbrooke) are starting this week in Montreal.

In the meantime, another board is completing its findings in the case of Montmorency and the "speed up" problem. Before this board, last week, one of the most competent experts on industrial fatigue testified. Dr. Brouha came from New-York, on the Syndicate's request.

CELANESE —

Representation vote at the Canadian Celanese in Drummondville will take place on Tuesday and Wednesday next.

LRB hearing, scheduled for this week to study the Union's complaints concerning illegal practices on the part of the Company has been delayed. However, the Board has warned the Company against any such practices.

CCCL IN THE LEAD

According to the official report of the Ministry of Labor of the Province for 1951, the CCCL is by far the most important labor group in Quebec. (See figures on page 5, upper right.)

NOUVELLES

QUEBEC

Journée d'étude à Lauzon

Une journée d'étude a été tenue aux syndicats des deux importants chantiers maritimes de Lauzon le 30 mars dernier. Le matin, à toutes les messes, M. l'abbé Ph. Laberge, aumônier du Conseil central, a prononcé le sermon. Dans l'après-midi, une centaine de militants ont participé à une session d'étude qui a porté principalement sur la structure du mouvement syndical. Une séance publique a clôturé la journée au cours de laquelle le confrère André Roy a prononcé une courte causerie sur les objectifs du syndicalisme. Il y eut aussi présentation du film "Contrat de travail" ainsi que chants et déclamations.

A l'assemblée du Conseil central

Le Conseil central a vigoureusement protesté à son assemblée régulière de mardi soir, le 1er avril, sur la décision du Conseil municipal de Québec d'accorder une commutation de taxes à l'Anglo Canadian Pulp & Paper Mill Co., entreprise dont les bénéfices se sont élevés en 1950 à plus de six millions de dollars et qui a versé au delà de deux millions en impôts sur le revenu au gouvernement fédéral. Le Conseil central a chaleureusement félicité le confrère Jos. Conseiller, échevin du quartier St-Sauveur, qui s'est opposé à l'octroi d'un pareil privilège ainsi que les autres échevins qui l'ont appuyé. En marge de cette décision du Conseil municipal et de l'attitude du confrère Conseiller, un délégué a fait remarquer "que l'action publique s'imposait aux travailleurs, non seulement sur les plans fédéral et provincial, mais aussi sur le plan municipal, parce que des décisions comme celle-ci lésent gravement les légitimes intérêts des salariés".

Arbitrage dans l'industrie du bâtiment

Le tribunal chargé d'étudier le différend survenu dans l'industrie de la construction est formé. Le confrère Rosario Gosselin représente le Conseil des Métiers de la Construction, et M. Abel Ratté l'Association des Constructeurs de Québec. Les deux arbitres se sont entendus pour choisir le président du tribunal, ce qui est plutôt rare par le temps qui court. Celui-ci sera Me Roger Thibaudeau, avocat de Québec et de Lévis. C'est le confrère Jean Marchand qui agira comme procureur du Conseil des Métiers de la Construction.

Négociations prochaines à Québec Ciment

Les négociations commenceront bientôt entre le Syndicat des Travailleurs de l'Industrie du Ciment de St-Basile, comté de Portneuf et la Compagnie Québec-Ciment. Le projet de convention a été adopté au cours d'une assemblée générale du syndicat tenue, mardi soir, le 31 mars. Il sera soumis à la compagnie dans quelques jours. Le confrère Eugène Rancourt, organisateur du Conseil central, agira comme représentant du syndicat.

HULL

Formation

Le Conseil central des Syndicats nationaux de la région avait l'honneur de recevoir vendredi dernier de distingués visiteurs de la C.T.C.C., de passage à Ottawa, à l'occasion de la présentation de leur mémoire annuel à la Chambre des députés.

C'est ainsi que M. le chanoine H. Pichette, conseiller moral général de la C.T.C.C., et M. Fernand Jolicoeur, directeur du Service d'éducation de la C.T.C.C., ont adressé la parole devant les officiers et les membres des Syndicats nationaux du diocèse, réunis au local des Syndicats, rue Eddy, à Hull.

M. Jolicoeur rappela aux officiers présents, la nécessité de la formation de jeunes chefs pour la relève syndicale. Il précisa les attributions d'un comité d'éducation tel que formé il y a quelque temps déjà au sein des Syndicats nationaux du diocèse, sous l'autorité du Conseil central. Ce comité d'éducation contribuera à l'organisation de journées d'étude les 3 et 4 mai prochains, journées à laquelle M. Jolicoeur lui-même viendra donner ses directives aux intéressés.

M. Jolicoeur précisa également que la tâche du comité d'éducation était d'aider les Conseil centraux à appliquer leur programme.

Responsabilités

Après quelques mots de présentation par M. l'abbé René Soucy, conseiller moral des Syndicats de la région, M. le chanoine Pichette a brossé un très vigoureux tableau de la situation actuelle du monde ouvrier dans la société moderne. Il a cité les paroles de Pie XII que "la classe ouvrière des temps présents est appelée à remplir des responsabilités jamais encore connues". Partout dans nos pays, on sent la masse des villes se désintéresser de la chose publique, mais des chefs sortis du sein même de la classe ouvrière, ayant reçu une solide formation grâce aux syndicats, seront plus tard les représentants idéaux de leurs confrères de travail dans les organismes gouvernementaux. Actuellement, la classe ouvrière est représentée par des hommes de profession, mais plus tard, grâce à la formation syndicale, elle aura ses propres fils pour parler en son nom.

La plus généreuse

Il revient aux ouvriers de bâtir la société, ajouta le chanoine Pichette. C'est la classe la plus généreuse, la classe ouvrière. Mais ce n'est pas tant d'avoir du cœur, il faut que son intelligence soit formée pour faire face aux responsabilités nouvelles indiquées

par la doctrine sociale de l'Eglise, au sujet de la promotion ouvrière.

"Grâce à la hantise de l'éducation que les chefs actuels des syndicats acquerront, la classe ouvrière accomplira la grande mission de redonner au monde dans les relations sociales, respect des droits de chacun dans la justice et la charité et épanouissement de toute la personnalité humaine", telle fut la conclusion magnifique du magistral exposé du chanoine Pichette.

Il fut ensuite remercié par M. Armand Morin, président du Conseil central régional, qui occupait le fauteuil de la présidence.

SAGUENAY et LAC SAINT-JEAN

Arbitrage à la Compagnie Electrique

Le Syndicat national des Employés de la Compagnie Electrique du Saguenay de Chicoutimi, comme on le sait, a fait tout son possible pour éviter l'arbitrage.

La conciliation qui devait durer normalement 14 jours, a duré près de deux mois et cela dans le but de tenter d'en venir à une entente.

A la suite du refus de la compagnie d'en venir à accepter certaines demandes du syndicat, celui-ci s'est vu dans l'obligation de demander l'arbitrage.

SHAWINIGAN

Northern Veneer

Le délai pour la conciliation a échoué sans que la compagnie accepte de rencontrer le syndicat. Le conciliateur a fait son rapport en recommandant la formation d'un tribunal d'arbitrage.

Journée d'étude

Dimanche le 20 avril il y aura une journée d'étude organisée à l'intention des travailleurs de la région de Shawinigan. Le salaire fera le sujet de cette journée d'étude.



LA PAIX SOCIALE

favorisée par le Service de Conciliation et d'Arbitrage du Ministère du Travail

Fondé en 1938, ce Service permet aux employeurs et aux employés de régler pacifiquement les griefs qui les opposent. La confiance manifestée par les patrons et les ouvriers dans cette institution s'est manifestée par l'augmentation constante du nombre des conciliations et des arbitrages et par la diminution du nombre des grèves et des grévistes.

Ainsi, de 1940 à 1944, il y eut une moyenne de 20 conciliations par année;

de 1945 à 1951, la moyenne fut portée à 303 conciliations par année;

de 1940 à 1944, on compta une moyenne de 5 arbitrage par année;

de 1945 à 1951, la moyenne des arbitrages fut de 86 par année.

Les recours de plus en plus fréquents à la conciliation et à l'arbitrage eurent pour conséquence que, de 1945 à 1951, le nombre des grèves et des grévistes fut pratiquement réduit de moitié par rapport à 1940-1944.

Ces chiffres honorent le mouvement ouvrier et le patronat de la province et manifestent avec éclat leur ferme volonté de maintenir la paix sur le front industriel québécois.

Le Ministère du Travail est heureux de les en féliciter.

LE MINISTRE DU TRAVAIL
DE LA PROVINCE DE QUEBEC